

MARCHE DE NOËL 2026

Présentation générale du Marché de Noël

La Ville de Voiron organise son Marché de Noël du **mercredi 16 décembre au jeudi 24 décembre 2026**, dans le but de dynamiser le centre-ville et de proposer un événement festif majeur à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le marché se tiendra sur la place Saint-Bruno, emplacement central, à proximité immédiate des zones piétonnes. Il sera composé de 11 chalets en bois, mis à disposition des exposants sélectionnés. L'événement est porté par la Ville de Voiron, en étroite collaboration avec l'Union Commerciales Voiron Commerces.

Des animations viendront accompagner le marché afin de renforcer son attractivité et d'assurer une fréquentation régulière tout au long de la manifestation.



Conditions de participation

Vous êtes artisan, commerçant, auto-entrepreneur, venez présenter vos produits et créations au marché de Noël de Voiron !

Afin de candidater à la manifestation, les candidats devront présenter un dossier de candidature complet à l'organisateur avant le 23 août 2026. La candidature devra être la plus étayée possible afin de permettre une bonne compréhension de l'activité proposée et des produits mis en vente.

En septembre, un comité de sélection aura pour mission d'examiner les candidatures pour l'attribution des espaces. Cette instance sera composée des représentants de la Ville de Voiron et de l'Union Commerciale Voiron Commerces. Le comité proposera une liste d'attente en cas de désistement.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialités. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quel titre que se soit. L'attribution des espaces tiendra compte de la diversité et de l'équilibre nécessaire entre les produits mis en vente à l'échelle du marché. La participation aux éditions précédentes ne donne en aucun cas la garantie d'une participation future au marché de Noël.

Critères d'attributions pour apprécier la candidature :

- Spécificité de l'activité par rapport au thème de Noël du marché,
- Caractère artisanal des produits,
- Qualité, variété et originalité des produits proposés,
- Projet de décoration du stand et éventuelles animations proposées par le candidat.

Caractéristique du chalet mis à disposition par la Ville

Chaque exposant retenu se verra attribué un chalet par l'organisation.

Descriptif du chalet mis à disposition :

- Surface du chalet : 6m² (3mX2m).
- Habillage en bois, monté et alimenté en électricité disposant d'un plancher.
- Porte d'accès latérale de 0,90 cm avec serrure.
- Auvent de façade sur toute la longueur avec ouverture par vérins à gaz, verrouillage intérieur par targette. Soubassement à l'avant amovible pour permettre l'accès du public à l'intérieur du chalet.
- 2 petites étagères sur l'arrière du chalet

Puissance électrique maximale autorisée par chalet : 3 Kw.

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026
MARCHE DE NOËL DE VOIRON
DU 16 AU 24 DÉCEMBRE 2026

Le montant de la location d'un chalet pour les 9 jours d'exploitation est fixé à 540€ (soit 60€/jour).
Le dossier est à envoyer au plus tard le 23 août 2026 à fmc@ville-voiron.fr
Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité.

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Société :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code Postal :
E-mail :	Téléphone :

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE

Vous candidatez au marché de Noël en tant que :

- Artisan / créateur Commerçant non sédentaire Forain
 Commerçant sédentaire Artiste Producteur

Participez-vous à d'autres marchés de Noël en 2026 ?

- Oui Lieux : _____ Dates : _____
 Non

PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE

(cocher la / les cases correspondantes)

- Alimentation Restauration Boissons sans alcool Boissons alcoolisées
 Arts de la table Décoration Jeux / Jouets Autres : _____
 Textiles Bijoux Accessoires

PROJET DE DÉCORATION POUR SCÉNARISER LE STAND

PROJET D'ANIMATIONS POUR ANIMER LE STAND

COMMUNICATION

Libellé <i>(Indiquez le nom sous lequel vous souhaitez communiquer)</i>	
Décrivez votre activité <i>(30 mots max. Ce texte servira à communiquer avec les différents médias.)</i>	
Sur quels supports communiquerez-vous votre participation au marché de Noël de Voiron ?	

DIVERS

Précisions éventuelles permettant d'apprécier la candidature :

Documents à joindre obligatoirement à votre demande :

- Le dossier de candidature dûment complété (pages 3 à 6),
- Un justificatif de statut de moins de 3 mois (extrait RNE),
- Carte de commerçant non sédentaire sauf pour les commerces Voironnais,
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle,
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité de l'exposant,
- Des visuels des produits qui seront vendus sur le marché de Noël.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans mon dossier de candidature ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du marché de Noël et en accepter les conditions.

Si ma candidature est retenue je m'engage à respecter et à appliquer la convention qui me sera envoyée. En effet en cas de non-respect de la convention, je m'expose aux sanctions prévues.

Fait à : _____ Le _____

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement, par la commune de Voiron, encadrées par les obligations du règlement européen (RGPD). Ces informations sont collectées et utilisées que dans le cadre strictement nécessaire à l'organisation du banquet des Fêtes de la Chartreuse à Voiron le samedi 18 mai 2024. Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service communication. Conformément à la réglementation applicable en matière de données caractère personnel, (Règlement UE 2016/676) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel en français au Responsable de Traitement de la mairie de Voiron en précisant vos nom, prénom adresse et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité à l'adresse suivante : Mairie du Voiron, Responsable du Traitement, 12 Rue Mainssieux, 38500 Voiron ou au Délégué à la protection des données (DPO) : dpo.voiron@ville-voiron.fr. Nous disposons d'un délai d'un mois pour répondre à toute demande relative à l'exercice de vos droits. Ce délai peut être prolongé de deux mois, en raison de la complexité ou du trop grand nombre de demandes. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ou auprès de la CNIL.